



Assemblée générale

Soixante-dixième session

32^e séance plénière

Mercredi 14 octobre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

En l'absence du Président, M. Abdrakhmanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 109 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/70/1)

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Les membres se rappelleront que le Secrétaire général a présenté son rapport, publié sous la côte A/70/1, à l'Assemblée générale à sa 13^e séance plénière, le 28 septembre. Je voudrais faire quelques observations préliminaires pour introduire le rapport.

Le Secrétaire général a présenté son rapport avant que ne débute le débat général, auquel nous avons participé il y a quelques semaines. Dans l'introduction à son rapport, le Secrétaire général met en lumière les immenses défis auxquels l'ONU est confrontée depuis soixante-dix ans. Le rapport reprend la plupart des points soulevés par les États Membres au cours du débat général. À l'évidence, les thèmes abordés dans ce rapport revêtent beaucoup d'importance pour les États Membres et continueront de dominer l'activité de la soixante-dixième session.

Le rapport passe en revue les huit domaines prioritaires établis par le Comité du programme et de la coordination. J'aimerais développer rapidement les thèmes centraux dans chaque domaine.

Dans le domaine du développement durable, le rapport recense les lacunes des objectifs du Millénaire pour le développement mais aussi les enseignements à en tirer au moment où nous nous attelons à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et appelle clairement à l'adoption d'un accord efficace et universel sur le climat.

Le rapport brosse un sombre tableau de la paix et de la sécurité, notant que nous faisons face à des menaces de plus en plus complexes et interdépendantes.

Il dresse un bilan positif en ce qui concerne l'Afrique, notant les progrès importants réalisés par le continent en matière de développement au cours de l'année écoulée.

Dans le domaine des droits de l'homme, le rapport souligne les dangers immenses et les violations auxquels sont exposés des millions de personnes innocentes, notamment le fait que le nombre de personnes déplacées – on parle de 51 millions – n'a jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre mondiale, et rappelle la priorité accordée par le Secrétaire général à l'initiative « Les droits de l'homme avant tout ».

S'agissant de l'aide humanitaire, le rapport indique que la période considérée a enregistré quelques records déplorables sur le plan humanitaire, plus de 76 millions de personnes ayant eu besoin d'une aide humanitaire, et n'appelle pas seulement à répondre à ces besoins mais aussi à les réduire.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-31291(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le rapport souligne l'importance de la primauté du droit aux niveaux national et international.

En ce qui concerne le désarmement, le rapport dresse un tableau en demi-teinte, notant que les instances multilatérales de désarmement s'efforcent d'obtenir des résultats. À cet égard, chacun se souviendra de la tenue cette année de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il convient d'y ajouter la conclusion d'un accord sur la capacité nucléaire iranienne et l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes.

Le rapport prend acte de la propagation du terrorisme international et des problèmes connexes liés au trafic de drogues et à la criminalité organisée, du fait d'une incapacité à s'attaquer aux facteurs à l'origine de l'extrémisme violent, ainsi que des limites des méthodes classiques utilisées pour régler ces problèmes.

Enfin, le rapport dresse un bilan des mesures prises par l'Organisation pour s'adapter aux nouveaux besoins et réalités, en rappelant notamment la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public et d'Umoja, ainsi que la décision de continuer à étudier sur le plan interne la meilleure façon d'atteindre les objectifs pour lesquels des partenariats ont été sollicités.

Le rapport conclut qu'en cette année du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, le monde a plus que jamais besoin de l'ONU, ce qui appelle de la part des États Membres une volonté plus ferme que jamais de coopérer. Le Secrétaire général est prêt à jouer son rôle et est impatient d'entendre le point de vue des États Membres pendant le débat.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et mon pays, la Malaisie.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/70/1). Il nous offre un aperçu complet et détaillé des activités de l'Organisation, de ses réalisations et de ses défis, au travers d'un large éventail de questions liées aux intérêts communs et aux préoccupations de l'ensemble de l'humanité.

Dans l'une des dispositions de sa charte, l'ASEAN s'engage à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international. En effet, l'ASEAN attache une importance particulière au travail de l'ONU et apprécie grandement sa coopération avec l'Organisation. La Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies, adoptée en 2011, illustre clairement notre engagement de renforcer cette coopération. Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'issue positive, le 29 septembre dernier, de la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN avec le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en marge du débat général.

L'ASEAN se réjouit à l'idée d'accueillir le Secrétaire général lors du septième Sommet ASEAN-ONU, qui aura lieu le 22 novembre à Kuala Lumpur, en Malaisie, et dont l'objectif sera de renforcer davantage les relations entre ces organisations et d'explorer d'autres domaines de coopération. À notre avis, ce Sommet fournit un instrument politique efficace et offre une chance nouvelle de donner une orientation générale au renforcement de notre partenariat.

Dans son rapport, le Secrétaire général met en lumière les progrès importants réalisés en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, tout en soulignant la nécessité de progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), et de prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques.

L'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale est le signe annonciateur d'un processus plus complexe. L'ASEAN se félicite de ce que la réunion susmentionnée des ministres des affaires étrangères ait reconnu l'importance de la mise en œuvre de la vision post-2015 de l'ASEAN en même temps que celle du Programme 2030. Nous estimons que ces deux programmes se complètent, en particulier dans les domaines liés à l'élimination de la pauvreté et de la faim, à la réduction des inégalités et à la réalisation de l'autonomisation des femmes, à la promotion d'une croissance économique durable et d'un développement social équitable, à la protection de l'environnement, à l'accès à l'eau potable et à un air sain, à l'atténuation des incidences négatives des changements climatiques et à l'avènement d'institutions efficaces et ouvertes à tous aux fins du développement durable, ainsi qu'au

renforcement de la coopération entre l'ONU et ses organismes spécialisés avec les différents mécanismes et institutions de l'ASEAN.

Comme le souligne Secrétaire général, les changements climatiques représentent sans conteste l'une des plus grandes menaces pour un avenir durable. L'ASEAN s'emploie du mieux qu'elle peut à relever ce défi, notamment en renforçant la résistance de ses communautés grâce à la mise en œuvre effective de son initiative en matière de changements climatiques et de son plan d'action pour une réponse efficace aux changements climatiques. Nous espérons que la Conférence sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris entre le 30 novembre et le 11 décembre, parviendra à un accord complet et universel sur les changements climatiques, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'ASEAN a accompli des progrès rapides en ce qui concerne son développement institutionnel depuis l'entrée en vigueur de sa Charte. Parmi les résultats marquants figure l'adoption en 2012 de la Déclaration des droits de l'homme de l'ASEAN et, en 2013, de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes et les enfants, après la création de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN (AICHR) et de la Commission de l'ASEAN pour la promotion et la protection des droits de la femme et de l'enfant.

L'AICHR gère différents programmes et activités en consultation et coopération avec plusieurs organismes sectoriels de l'ASEAN, ainsi qu'avec des institutions pertinentes et des partenaires extérieurs concernés. L'AICHR est à l'origine de plusieurs initiatives pour une meilleure prise de conscience des droits de l'homme en 2015. Parmi ces initiatives figurent la Formation par l'AICHR de formateurs de journalistes au sein des États membres de l'ASEAN, qui a eu lieu en Thaïlande; l'organisation par l'AICHR des Débats de la Jeunesse consacrés aux droits de l'homme, qui ont eu lieu à Singapour; l'Atelier régional sur le rôle de la jeunesse dans la promotion des droits de l'homme au sein de l'ASEAN, qui aura lieu en Malaisie; l'Atelier de l'AICHR sur la mise en œuvre des obligations relatives aux droits de l'homme en matière d'environnement et de changements climatiques, qui a eu lieu au Myanmar, et l'Atelier de l'AICHR sur la mise en place d'instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme de l'ASEAN, qui a eu lieu aux Philippines.

En ce qui concerne la paix et la stabilité, l'ASEAN s'emploie également à maintenir et promouvoir l'Association en tant que porte-étendard des normes régionales de bonne conduite, notamment par l'intermédiaire du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Ce Traité est considéré comme le code de conduite de référence régissant les relations interétatiques en Asie du Sud-Est, et il constitue la base du maintien de la paix et de la stabilité à l'échelon régional. Que de plus en plus d'États non membres de l'ASEAN veuillent adhérer à ce Traité constitue pour nous un motif de satisfaction.

Par ailleurs, l'ASEAN attache une importance particulière au renforcement de la non-prolifération nucléaire et du régime de désarmement aux fins du maintien de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans la région. Nous sommes résolus à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la charte de l'ASEAN. Pour ce faire, l'ASEAN s'est engagée à travailler en étroite coopération avec les États dotés d'armes nucléaires en vue de la signature et de la ratification rapides et sans réserves par les États dotés d'armes nucléaires du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. À cette fin, l'ASEAN demande aux États Membres de l'ONU, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, d'apporter leur plein appui aux résolutions biennuelles parrainées par l'ASEAN et relatives au Traité au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la lutte antiterroriste, l'ASEAN partage la vive inquiétude suscitée par la montée des actes de violence et de brutalité commis par des organisations terroristes et extrémistes ainsi que des groupes radicaux au Yémen, en Iraq et en Syrie. L'ASEAN dénonce tous les actes de destruction, de violence et de terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations. Aussi l'ASEAN a-t-elle adopté la Déclaration de Langkawi sur le Mouvement mondial des modérés lors de son vingt-sixième Sommet, tenu en avril dernier, qui prévoit des mesures visant à promouvoir la modération et à freiner l'extrémisme dans l'ensemble de la région.

Cette année, sous la présidence de la Malaisie et sous le thème « Nos peuples, notre communauté, notre vision », l'ASEAN s'efforce de devenir un espace où l'être humain est au centre, ce qui signifie bonne gouvernance, niveau de vie élevé, développement

durable, autonomisation des femmes et possibilités accrues pour tous, conformément à l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les initiatives collectives menées au niveau régional par l'ASEAN appuieront les efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité et contribuer à une croissance partagée et durable.

J'aimerais pour terminer rappeler la volonté de l'ASEAN de renforcer sa coopération avec l'ONU dans les domaines d'intérêt commun.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se réjouit du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/70/1).

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Ces 70 dernières années, l'ONU a été témoin des tentatives des États Membres pour explorer et mettre en pratique les différentes façons de maintenir la paix, de promouvoir le développement et de rechercher la coopération. Si on examine le chemin parcouru par l'ONU, on ne peut qu'être extrêmement fiers de ses réalisations. Pour l'avenir, nous sommes confiants dans les capacités de l'Organisation à inaugurer une nouvelle ère de coopération.

Aucours de l'année écoulée, l'ONU a fait progresser de manière significative la coopération multilatérale en élaborant un Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) destiné à promouvoir la croissance économique et le développement durable. Elle s'est efforcée de trouver des solutions aux questions brûlantes par la voie des négociations diplomatiques et mené des efforts en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Elle a coordonné activement l'aide humanitaire et apporté une réponse appropriée à l'épidémie d'Ebola. Elle a fait avancer la cause du désarmement dans sa globalité et permis de développer une synergie dans la lutte internationale contre le terrorisme. La Chine tient à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et l'ensemble du Secrétariat pour tous leurs efforts.

À l'heure actuelle, le monde dans lequel nous vivons est loin d'être tranquille, avec ses conflits régionaux, ses guerres locales et ses nombreux obstacles sur la voie du développement mondial. La communauté internationale continue d'être confrontée à de redoutables défis traditionnels et non traditionnels. En cette année si particulière, il nous faut réfléchir

à la façon dont nous pouvons, au XXI^e siècle, traiter au mieux les questions fondamentales liées à la paix et au développement, en particulier à la manière de promouvoir le développement socioéconomique des peuples dans le monde et de faire progresser nos valeurs communes de paix, de développement, d'équité et de justice.

Lorsqu'il a participé aux différents sommets organisés dans le cadre du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, le Président de la République populaire de Chine, M. Xi Jinping, a rendu compte avec précision de la position de la Chine à l'égard de l'ordre international et des questions liées à l'avenir et au destin de l'humanité, et développé de façon détaillée l'idée d'un nouveau type de relations internationales ayant en son cœur une coopération mutuellement avantageuse.

Il a proposé la création d'un partenariat au sein duquel les pays sont traités sur un pied d'égalité, s'engagent dans des consultations mutuelles, font preuve de compréhension mutuelle, créent une architecture de sécurité axée sur l'équité, la justice, les contributions communes et les bénéfices partagés, recherchent un développement inclusif et mutuellement avantageux caractérisé par l'ouverture et l'innovation, procèdent à des échanges entre les civilisations afin de promouvoir l'harmonie, l'inclusion et le respect des différences, élaborent des systèmes écologiques respectueux de la nature et favorisent le développement vert. À partir de là, nous pourrions élaborer un schéma directeur, une feuille de route pour l'avènement d'une communauté au service du destin commun de l'humanité. Ces idées préservent et font progresser les buts et principes de la Charte des Nations Unies, elles font naître une pensée et une vision nouvelles pour l'activité future de l'Organisation.

Dans le domaine de la politique et de la sécurité, la Chine estime que tous les pays ont un rôle à jouer pour déterminer le destin du monde, et que le principe de souveraineté doit être respecté et mis en œuvre. Les différends doivent être réglés par le dialogue et les divergences aplanies par le biais des consultations. Nous devons adhérer au multilatéralisme et faire nôtre l'idée d'une coopération mutuellement avantageuse pour tous. La Chine a également soumis une initiative importante visant à renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et proposé de mettre à disposition ses programmes en tant que contribution aux activités de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Dans le domaine du développement, la Chine défend un concept de développement fondé sur

l'équité, l'ouverture, la compréhension et l'innovation. Nous avons avancé quatre projets politiques visant le renforcement des capacités de développement des pays, l'amélioration de l'environnement international en matière de développement, l'optimisation des partenariats de développement et la dynamisation des instruments de coordination du développement. Ces projets reflètent également la façon dont la Chine conçoit son propre développement et ses réformes.

Nous avons fait part de nos vues concernant les négociations sur les changements climatiques et présenté quatre mesures spécifiques pour préserver l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela permettra à la Chine d'intégrer plus facilement son développement à celui du monde, et alimentant ainsi d'une réflexion et d'un élan nouveaux les efforts de l'ONU pour promouvoir un développement mondial.

S'agissant de l'autonomisation des femmes, la Chine a avancé quatre idées pour favoriser l'égalité des sexes et l'émancipation globale des femmes : promouvoir l'épanouissement des femmes parallèlement au développement socioéconomique; protéger activement les droits et intérêts des femmes; favoriser une culture harmonieuse et socialement sans exclusive; et créer un environnement international favorable à l'émancipation des femmes. Sur l'initiative conjointe de l'ONU et de la Chine, ces engagements ont été pris pour la première fois au niveau des chefs d'État – ce qui est historique.

La Chine a annoncé une série d'initiatives de grande envergure pour appuyer les activités de l'ONU et promouvoir la cause de la paix et du développement à l'échelle mondiale. La Chine prendra part au nouveau mécanisme de maintien de la paix en attente des Nations Unies et formera des unités de police constituées, ainsi qu'une force en attente chargée du maintien de la paix composée de 8 000 membres. La Chine établira un fonds d'assistance à la coopération Sud-Sud avec un financement initial de 2 milliards de dollars, pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Chine fournira 10 millions de dollars à ONU-Femmes pour concrétiser 100 projets relatifs à la santé maternelle et infantile dans les pays en développement au cours des cinq prochaines années. La Chine a également décidé de mettre en place le fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, d'un milliard de dollars sur 10 ans. Toutes ces initiatives illustrent le fait que la Chine tient à honorer ses responsabilités en matière de coopération multilatérale.

Les conclusions des sommets des Nations Unies ont fixé le cap que doivent prendre nos efforts pour garantir de meilleurs lendemains et pour l'avenir du monde et de l'ONU. La Chine est prête à œuvrer avec tous les États Membres pour transformer ces conclusions en mesures concrètes et pour s'efforcer conjointement de réunir les conditions d'un avenir radieux, dans lequel tous les êtres humains seront à l'abri du besoin et jouiront du développement et d'une vie digne.

La Chine est convaincue que, s'agissant de la paix et la sécurité, l'ONU doit, au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, faire résolument prévaloir les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies; respecter les choix faits par les pays eux-mêmes concernant leurs orientations en matière de développement et leur système social; s'efforcer toujours de parvenir à un règlement pacifique des différends entre les États par le dialogue et la concertation; et chercher à progresser dans l'élimination des foyers de tensions régionaux, comme le Moyen-Orient.

Dans le domaine du développement, l'ONU doit saisir l'occasion historique actuelle de promouvoir le développement mondial. Elle doit privilégier le suivi du Programme 2030, adhérer au principe des responsabilités communes mais différenciées, et promouvoir un développement coordonné dans les domaines économique, social et environnemental, dans la perspective de combler les écarts entre le Nord et le Sud, de manière que tous les pays puissent avancer sur la voie d'un développement équitable, sans exclusive et durable.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et plus grand pays en développement du monde, la Chine a toujours considéré qu'elle avait le devoir de maintenir la paix internationale, de promouvoir le développement dans le monde et de préserver l'ordre mondial. Depuis des années, la Chine partage activement sa sagesse, ses idées et ses propositions avec la communauté internationale, contribuant ainsi à l'activité de l'ONU. Nous sommes disposés à collaborer avec d'autres États Membres pour faire respecter et promouvoir les buts et principes inscrits dans la Charte, mettre en place un nouveau type de relations internationales axé autour d'une coopération bénéfique à tous, et créer une communauté autour de la destinée commune de l'humanité, ce qui contribuera encore davantage à promouvoir toujours plus la cause de la paix, du développement et du progrès.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/70/1), qui nous fournit une évaluation de fond des tâches accomplies par l'ONU au cours de l'année écoulée et contient de nombreuses réflexions dont il nous faut tenir compte.

Le monde s'est fondamentalement transformé par rapport à l'époque où l'ONU a été créée, il y a 70 ans. La géopolitique est différente, la nature des conflits est différente, tout comme les exigences en matière de maintien de la paix. Les difficultés actuelles du développement présentent une qualité différente, alors que les menaces liées à l'environnement se sont intensifiées pour atteindre des niveaux sans précédent. Un examen de l'Organisation – tant sur le plan de sa structure qu'au niveau de son fonctionnement – était donc particulièrement nécessaire.

S'agissant du développement, les États Membres ont collectivement, ces dernières années, examiné les réussites et les échecs enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les enseignements tirés ont abouti à un changement d'orientation, incarné par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son rapport, le Secrétaire général prend acte des progrès réalisés en matière d'OMD, tout en identifiant les écarts notables qui perdurent. Dans de nombreux secteurs, les progrès enregistrés n'ont pas bénéficié aux plus pauvres; ils ont même parfois exacerbé les inégalités. Après nous être collectivement engagés, lors du sommet historique de la semaine dernière, à atteindre une série d'objectifs spécifiques allant dans le sens d'un développement équitable et sans exclusive, des mesures ciblées sont désormais nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Le plus difficile sera de réunir et de mobiliser la volonté politique collective et les ressources nécessaires pour garantir la mise en œuvre intégrale de ces objectifs.

Concernant la paix et la sécurité, les opérations de paix et le dispositif de consolidation de la paix sont en cours d'examen, dans le même esprit d'introspection. C'est une nécessité dans un monde en proie à des troubles croissants. Le maintien de la paix doit y faire face et s'adapter à l'évolution de la nature des conflits.

Le Pakistan estime que la réforme de l'Organisation est indispensable pour traduire la dynamique et les exigences du XXI^e siècle et répondre avec efficacité aux défis actuels et émergents auxquels nous sommes tous confrontés. Le Pakistan appuie une réforme complète de

l'ONU, y compris du Conseil de sécurité. Cette réforme doit aboutir à un Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif, plus responsable et plus transparent. Comme l'a déclaré le Premier Ministre Nawaz Sharif au cours du débat général,

« Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité [...] qui reflète les intérêts de tous les États Membres, [...] et non pas [d']un club élargi des puissants et des privilégiés. » (A/70/PV.19, p. 43)

À sa création, l'ONU répondait à un objectif principal : préserver les générations futures du fléau de la guerre. Aujourd'hui, pourtant, le monde est mis à rude épreuve : la paix nous échappe dans de nombreuses régions et les menaces qui pèsent sur la sécurité s'amplifient ou s'accroissent dans d'autres. Les affrontements sont de retour entre les grandes puissances en Europe et menacent de submerger l'Asie. De larges pans du Moyen-Orient sont à feu et à sang. Le terrorisme se propage. L'extrémisme violent monte en puissance. De fait, le Moyen-Orient connaît des difficultés d'ordre sécuritaire sans précédent, tandis qu'un nombre croissant de pays sont aspirés dans le tourbillon du conflit et de l'instabilité. Les bouleversements humains massifs et une crise des réfugiés de plus en plus grave menacent la stabilité de nombreuses régions du monde.

Pour faire face à toutes ces menaces et ces difficultés, il faut mener une réflexion innovante et collective, et prendre des mesures collaboratives aux niveaux régional et mondial. Dans l'intervalle, la tragédie que subit la Palestine de longue date s'est intensifiée. La position intransigeante de la Puissance occupante a affaibli toutes les chances de progresser vers la voie la plus largement acceptée pour parvenir à la paix entre la Palestine et Israël, à savoir la solution des deux États.

Dans notre lutte contre le terrorisme, la détermination du Pakistan à éliminer ce fléau est inébranlable. Nous avons perdu des dizaines de milliers de vies à cause du terrorisme, mais le sang versé, notamment celui de nos enfants innocents, n'a fait que renforcer notre volonté et notre engagement à continuer le combat jusqu'à ce que le dernier terroriste ait été éliminé de notre pays. Le Pakistan a adopté une stratégie sur plusieurs fronts, qui envisage un plan d'action national d'ensemble et une opération d'application de la loi menée par l'armée, appelée Zarb-e-Azb, pour lutter contre les terroristes. Zarb-e-Azb est la plus vaste campagne de lutte antiterroriste au monde et a déjà

accompli des progrès substantiels dans l'éradication du terrorisme dans mon pays.

Avec les pays voisins, nous recherchons une coopération diplomatique constructive pour régler les différends, promouvoir la stabilité et encourager la coopération économique et la connectivité. Le Pakistan reste attaché à la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Nous sommes convaincus qu'un processus de paix visant à la réconciliation entre Afghans est la seule façon viable de trouver une solution politique à ce conflit qui dure depuis si longtemps dans ce pays. Nous avons assisté à un début prometteur avec l'engagement d'un processus en ce sens il y a deux mois, mais depuis cet effort est dans l'impasse. Nous sommes prêts à contribuer à la relance de ce processus si la demande nous en est faite, et jugeons encourageant le fait que la communauté internationale souhaite voir une reprise du processus de paix en Afghanistan.

En Asie du Sud, des différends de longue date doivent être traités avec audace et détermination si nous voulons que la paix et la stabilité soient établies durablement. Le conflit non résolu du Jammu-et-Cachemire demeure la cause profonde des tensions et de l'instabilité dans notre région. Cela fait plus d'un demi-siècle qu'aucune solution n'a été trouvée à ce différend. Les résolutions de l'ONU promettant d'organiser un référendum pour permettre au peuple cachemiri d'exercer son droit à l'autodétermination n'ont pas été mises en œuvre. Au contraire, le peuple cachemiri souffre d'une oppression brutale.

L'urgence de régler le différend par des moyens pacifiques est encore plus impérieuse aujourd'hui. La tenue de consultations avec les Cachemiris, qui font partie intégrante de ce différend, est indispensable pour élaborer une solution pacifique. Demander qu'il soit mis fin à ces consultations comme une condition préalable pour le dialogue est inacceptable et contre-productif. L'exacerbation des tensions sur la ligne de contrôle au Cachemire et la ligne de démarcation provisoire exige également du Pakistan et de l'Inde qu'ils fassent tout leur possible pour éviter une nouvelle escalade de la violence. C'est dans ce contexte que le Premier Ministre, M. Nawaz Sharif, a annoncé une initiative de paix en quatre points devant l'Assemblée générale, le 30 septembre. Cette annonce aurait dû susciter une réaction positive de l'Inde, mais, jusqu'à présent, elle se fait attendre. Néanmoins, mon pays se tient prêt à engager un dialogue sur toutes les questions en suspens.

Aujourd'hui, le monde est certes confronté à de nombreux défis redoutables et complexes, mais de par son interdépendance et son interconnexion, il possède également les capacités et les moyens de les relever. Nous sommes convaincus que, grâce à la coopération, nous serons en mesure de traduire nos aspirations communes à la paix et au progrès pour tous les peuples en actions concrètes et d'en faire une réalité.

M. Laassel (Maroc) : Je tiens tout d'abord à exprimer les félicitations du Royaume du Maroc à M. Mogens Lykketoft pour son accession aux fonctions de Président de l'Assemblée générale et lui affirmer notre plein appui lors de la conduite de nos travaux au cours de l'année à venir.

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/70/1), qui fait état des mutations aussi importantes que rapides, allant des inégalités entre les peuples et la violence à l'égard des femmes et des filles aux conséquences néfastes des changements climatiques en passant par les conflits armés et le terrorisme.

Au moment où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation se félicite que l'élimination de la pauvreté ait été érigée en tant qu'objectif principal du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et le fait que les trois dimensions du développement durable aient été reflétées d'une manière équilibrée dans le nouveau Programme. Ma délégation exprime également sa satisfaction à l'égard de l'intégration d'objectifs économiques relatifs notamment à la réalisation d'une croissance durable et partagée et à la promotion des infrastructures et de l'industrialisation, ce qui constitue une évolution importante par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Puisque nous vivons dans un monde globalisé où les acteurs sont de plus en plus interdépendants, le partenariat mondial pour le développement et les moyens de mise en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable sont des aspects fondamentaux pour asseoir la stabilité économique, sociale et politique dans le monde. Il serait également judicieux que ce partenariat mondial puisse se pencher davantage vers l'Afrique, qui devra demeurer au centre des préoccupations. En effet, notre continent, qui a certes fait des progrès remarquables sur la voie de la stabilisation, reste toujours confronté à une combinaison de menaces sécuritaires croissantes. La paix et le

développement continuent de se heurter à de nombreux problèmes et défis auxquels il est impératif de répondre de manière collective aux niveaux national, régional et international.

La criminalité transnationale organisée, l'insécurité alimentaire, la radicalisation des jeunes, la flambée des pandémies, ainsi que l'exacerbation du terrorisme et de l'extrémisme violent sont autant de fléaux qui se renforcent mutuellement vis-à-vis des institutions étatiques fragiles et des sociétés déstructurées. Ainsi, et comme il a été souligné dans le message que S. M. le Roi a adressé à la session en cours de l'Assemblée générale,

« L'Afrique doit être au cœur de la coopération internationale pour le développement afin de l'aider à s'affranchir de son passé colonial et à libérer ses énergies. Aussi le Maroc lance-t-il un appel à l'ONU et aux institutions financières régionales et internationales afin qu'elles élaborent un plan d'action pour la transformation économique de l'Afrique et lui fournissent des ressources pérennes pour son financement... Nous appelons également à ce que la paix et la stabilité soient placées en tête des priorités pour prévenir les conflits, faire face à l'extrémisme et au terrorisme, et régler la problématique migratoire. Cela devrait se faire grâce à une approche qui tienne compte de la dignité des immigrés et de la préservation de leurs droits fondamentaux, et qui s'attaque aux causes profondes de ce phénomène. » (A/70/PV.21, p.12)

Partant de ce constat et sachant qu'aucun État ne peut se prévaloir de mener seul et avec succès le combat contre les menaces à la stabilité en Afrique, le Royaume du Maroc n'a cessé de clamer haut et fort qu'en dehors d'une coopération et d'une coordination régionales élargies, d'une volonté politique et d'une solidarité plus effective, plus concrète et plus agissante, nul ne peut vaincre ces menaces. Le système des Nations Unies trouvera toujours dans le Royaume du Maroc un partenaire constamment engagé et inlassablement déterminé pour conforter et soutenir toute initiative ou action constructive en faveur de l'Afrique.

S'agissant des questions de paix et de sécurité, ma délégation partage entièrement les vives préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport quant aux menaces qui continuent de peser sur celles-ci à travers les nouveaux conflits qui éclatent tous les jours et les nouvelles formes de violence qui

frappent plusieurs pays, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Ma délégation appelle la communauté internationale à s'investir davantage dans les efforts visant le règlement des différends qui enveniment les relations entre États voisins et entravent leur intégration économique, surtout sur le continent africain. Dans le même ordre d'idées, la prolifération du terrorisme est une vive source d'inquiétude pour la communauté internationale et requiert la conjonction des efforts de tous pour le juguler.

Ainsi, dans le cadre de son engagement permanent visant à renforcer l'action menée au niveau mondial pour lutter contre le terrorisme, notamment contre l'extrémisme violent, le Royaume du Maroc n'a jamais cessé de partager son savoir-faire et son expérience acquise dans ce domaine en contribuant activement au renforcement de la coopération bilatérale, régionale et internationale. C'est ainsi que lors de la réunion organisée par le Comité contre le terrorisme, le 30 septembre 2014, l'expérience marocaine dans la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent a été exposée par des personnalités marocaines de haut niveau et des pays amis bénéficiant de la coopération du Maroc en la matière. Cet événement a permis de mettre en exergue la décision de sa Majesté le Roi de former des imams et des prédicateurs de plusieurs pays africains aux préceptes de la tolérance, de la modération et du respect de l'autre, prônés par la religion musulmane.

Dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, le Royaume du Maroc s'est attelé à mettre au point une politique nationale en matière d'environnement, qui s'est traduite par l'adoption de la Charte nationale de l'environnement et le lancement du plan Maroc vert ainsi que par la mise en chantier d'un programme ambitieux d'énergies renouvelables, solaire et éolienne, qui vise à couvrir 42 % des besoins énergétiques du Royaume à l'horizon 2020. Je voudrais rappeler ici que le Maroc abritera à Marrakech en 2016 la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc qui s'est toujours inscrit dans une dynamique axée sur le dialogue et la concertation a apporté une contribution substantielle en faveur des initiatives et du règlement pacifique des conflits. Ma délégation appelle de ses vœux la cessation de la violence en Syrie et en Libye, pour qu'une transition politique répondant aux aspirations de ces peuples puisse garantir l'intégrité territoriale,

l'unité nationale et la stabilité dans toute la région. Le Maroc appelle également à la mobilisation du soutien international en faveur de la question palestinienne et à l'instauration d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël.

Pour conclure, je voudrais réitérer que le Maroc demeure engagé et disposé à travailler avec tous les États Membres afin de bâtir une ONU forte, capable de mener à bien les lourdes tâches qui lui incombent et de relever les multiples défis auxquels elles doit faire face. Nous devons tous nous atteler sans relâche à agir de manière collective et coordonnée afin d'en faire un instrument efficace pour la réalisation de la paix, de la sécurité et de la diffusion des valeurs de tolérance et de coexistence au service de l'humanité tout entière.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/70/1). Nous sommes heureux que la séance d'aujourd'hui se tienne peu après le débat général de haut niveau au cours duquel nos dirigeants ont pris la parole devant l'Assemblée générale, ce qui fait que nous disposons non seulement du point de vue du Secrétaire général tel qu'exprimé dans son rapport mais aussi de ceux de nos dirigeants pour nous guider dans notre séance d'aujourd'hui.

Avant d'aborder certains aspects du rapport du Secrétaire général, il convient de noter qu'au paragraphe 4, il cite pas moins de 13 domaines spécifiques de conflit ou de crise qui marquent actuellement le paysage international, outre les nouvelles menaces que les groupes terroristes posent à la paix et la sécurité internationales. L'effet cumulé de ces conflits et crises est ressenti par près de 60 millions de personnes, hommes, femmes et enfants innocents. Pourtant, la section B du Chapitre II du rapport est étrangement muette sur les raisons qui ont fait que le Conseil de sécurité, qui a le Secrétariat à son service et auquel est confiée, au titre de la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale, ait permis à nombre de ces crises de prendre de l'ampleur.

Ma délégation a affirmé à maintes reprises et au plus haut niveau que l'inefficacité du Conseil est due à sa composition non représentative, et particulièrement celle de la catégorie de membres permanents. Nous sommes tous partie à la décision prise à l'unanimité par nos dirigeants au Sommet mondial de 2005 d'œuvrer ensemble à la réforme rapide du Conseil afin de le rendre adapté au but recherché. Le paragraphe 102 du

rapport tente de montrer les progrès significatifs que nous avons accomplis sur cette question à l'Assemblée générale le 14 septembre (voir A/69/PV.104), mais cela est noyé dans les statistiques habituelle.

Le contexte de notre profonde préoccupation quant à l'érosion de la paix et de la sécurité internationale, c'est la récente adoption par nos dirigeants de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Le rapport donne de nombreux détails sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et leur intégration dans les objectifs de développement durable, qui sont au cœur du Programme 2030. Nous avons fait part de notre soutien à la vision du Secrétaire général s'agissant de ces parties du rapport, notamment celle sur les changements climatiques. Pour ce qui est de nombreux objectifs de développement durable que nous venons d'adopter, l'Inde a annoncé des initiatives de développement national assorties de délais spécifiques pour leur mise en œuvre.

Nous aimerions que notre action nationale, qui concerne près du sixième de l'humanité, aide concrètement à lancer et accélérer la réalisation du Programme 2030. Toutefois, nous sommes aussi conscients de l'importance de la façon dont un environnement politique favorable et stable est lié à une bonne mise en œuvre du Programme, et y influe. Il va de soi que l'instabilité politique est un obstacle aux investissements, à la circulation des technologies et aux échanges commerciaux, et limite par conséquent grandement les possibilités d'une croissance économique durable. À l'heure de la mondialisation, notre principal objectif, à savoir l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030, ne sera pas atteint si nous n'adoptons pas une approche holistique.

Nous voudrions aborder trois questions couvertes par le rapport. La première, ce sont les opérations de paix des Nations Unies. Le rapport rend compte en détail des efforts faits par le Conseil de sécurité pour rédiger des mandats aussi bien pour les opérations de maintien de la paix que pour les activités de consolidation de la paix. Les deux ont été unifiées dans l'esprit des gens par la création, par le Secrétaire général, du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Nous avons approuvé les recommandations du Groupe (voir A/70/95) à l'Assemblée générale et attendons avec intérêt de contribuer à leur mise en œuvre durant la présente session, plus particulièrement au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Groupe, l'Inde a fourni d'importantes ressources supplémentaires, notamment une augmentation de 10 % de notre contribution qui se situe à 8000 soldats, le déploiement d'un plus grand nombre d'éléments féminins, et la fourniture d'habitants hautement qualifiés et d'installations hautement sophistiquées pour la formation de Casques bleus en provenance d'autres États Membres.

La deuxième question, c'est la lutte contre le terrorisme, un domaine où l'ONU semble inefficace, malgré les résolutions, les régimes de sanctions et les stratégies adoptées ces 15 dernières années aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale aux fins de la lutte contre le terrorisme. Pour ce qui est de l'Organisation elle-même, nous relevons que 31 entités au sein des Nations Unies s'occupent d'un aspect ou l'autre de la lutte antiterroriste. La nomination convenue et à titre prioritaire d'une personne pour coordonner l'action menée par ces entités ne saurait être remise à plus tard. La conscience publique est ravagée par les actes terroristes incessants et quotidiens ciblant d'innocentes personnes, notre patrimoine civilisationnel et, de plus en plus, l'infrastructure socioéconomique de nos sociétés, surtout dans les pays en développement fragiles. Nous attendons avec intérêt le lancement, durant la présente session de l'Assemblée, de l'initiative antiterroriste du Secrétaire général, dont il fait mention au paragraphe 96 du rapport. Nous espérons qu'elle comprendra une feuille de route pour nous aider à adopter une convention globale, attendue depuis longtemps, sur le terrorisme international, qui porte en son cœur le principe juridique « engager des poursuites ou extraditer ».

La troisième question que nous voudrions soulever est abordée dans la section C du rapport, portant sur l'Afrique. L'Inde organise à partir du 26 octobre le troisième Sommet du Forum Inde-Afrique, avec la participation annoncée de l'ensemble des 54 pays africains. Ce sera l'unique et plus grand événement diplomatique du genre à se tenir en Inde depuis 1983. Nous visons à renforcer nos traditionnelles relations politiques et socioéconomiques avec l'Afrique et tirer parti des nouvelles technologies pouvant nous permettre de redoubler d'efforts pour concrétiser nos aspirations communes au développement. Le succès du Projet de réseau électronique panafricain, qui met l'accent sur la télémédecine et le téléenseignement, est un bon exemple de la manière dont nous contribuons, en tant qu'État

Membre responsable, à l'engagement de l'Organisation en faveur du développement rapide de l'Afrique.

L'Inde a régulièrement accru sa participation active au règlement des questions inscrites au programme d'action humanitaire de l'Organisation en vue de devenir un intervenant rapide fiable en cas de crise humanitaire. Au cours de l'année écoulée, en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général, nous avons été, de tous les pays en développement, celui qui a le plus contribué financièrement au Fonds d'affectation spéciale pour l'action contre l'Ebola. De la même manière, à la conférence internationale des donateurs à Katmandou, nous avons fait des contributions notables aux opérations de secours d'urgence et de relèvement en faveur des milliers de sinistrés du séisme dévastateur qui a frappé le Népal. Nous avons contribué rapidement aux secours après la dévastation causée par les cyclones et les tempêtes au Pacifique comme dans les Caraïbes. Grâce à notre participation aux structures de coopération Sud-Sud, comme le Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud – le Fonds IBAS, nous avons partagé notre expérience en matière de développement avec nos partenaires dans le monde en développement, sans faire du partenariat une condition obligatoire.

En conclusion, je trouve qu'il est malheureux que mon collègue pakistanais ait choisi d'évoquer des questions qui sont sans rapport avec le débat d'aujourd'hui. Nous avons des relations diplomatiques avec le Pakistan, et ces questions devraient être traitées dans le cadre de ces relations, au lieu d'être soulevées ailleurs.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer au Secrétaire général la profonde reconnaissance du Japon pour les efforts qu'il déploie à la tête de l'ONU et pour son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/70/1).

Durant la semaine du débat de haut niveau, nous avons célébré l'adoption du document historique que constitue le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Cette année marque également le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et nous attendons avec intérêt la manifestation qui sera organisée à cette occasion le 23 octobre. Nous devons toutefois faire face à d'énormes problèmes, notamment les changements climatiques, la crise des réfugiés et de la migration, le terrorisme et des situations de conflit prolongé partout dans le monde. La question essentielle pour le multilatéralisme est de savoir comment s'attaquer à ces problèmes de manière collective.

Comme nous le savons tous, l'ONU repose sur trois piliers : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Nous considérons cependant que la paix et la sécurité revêtent la plus grande importance compte tenu des nombreuses crises qui secouent le monde. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'outil le plus important dont l'ONU dispose pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons également prendre conscience du défi que nous devons relever, à savoir comment rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus durables tant au plan financier qu'au niveau des ressources humaines. Cela nous oblige à prendre des mesures concrètes et globales pour améliorer cet outil.

À cet égard, le Japon continuera de contribuer aux opérations de maintien de la paix en y participant davantage par une contribution proactive à la paix, grâce aux engagements annoncés par le Premier Ministre, M. Abe, lors du deuxième Sommet sur le maintien de la paix, tenu en septembre. Le Japon continue également d'appuyer l'examen stratégique présenté dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95) et le rapport du Secrétaire général (A/70/357). Le Japon contribuera de manière proactive à l'examen des questions relatives au maintien de la paix au cours de la présente session en participant activement au débat à venir au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et à la Cinquième Commission.

S'agissant de la Commission de consolidation de la paix, le Japon y joue un rôle actif depuis sa création en 2005. Cette année, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a organisé une série de réunions consacrées aux problèmes liés à la mise en place d'institutions dans les situations d'après-conflit. Au terme de cet exercice, un rapport, établi par le Président, sera publié d'ici à la fin de l'année. Nous espérons que ce rapport tirera parti des négociations intergouvernementales sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies de 2015 qui doivent commencer cet automne après la publication du rapport du Groupe consultatif d'experts (voir A/69/968), en proposant une perspective utile sur le rôle que la Commission de consolidation de la paix doit jouer dans la mise en place des institutions.

Il est certain que, parmi les organes de l'ONU, c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale en matière de paix et de sécurité. Le Conseil

doit être le reflet des réalités de la communauté internationale au XXI^e siècle afin de pouvoir traiter de manière plus efficace et plus rapide du nombre sans cesse croissant de conflits et de crises. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur la réunion des dirigeants des pays membres du Groupe des Quatre – l'Allemagne, le Brésil, l'Inde et le Japon – sur la réforme du Conseil de sécurité, tenue à New York le 26 septembre. Le Groupe est déterminé à redoubler d'efforts en vue d'obtenir des résultats concrets au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Nos dirigeants ont adopté le Programme 2030, et les États Membres doivent maintenant commencer à mettre en œuvre ce Programme global et ambitieux, notamment pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Japon est pleinement déterminé à appliquer ce Programme, aux niveaux national et international, pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Tous les États Membres de l'ONU sont tenus de s'assurer que l'Organisation dispose de tous les moyens nécessaires à la réalisation de ce Programme ambitieux. Je dois néanmoins dire que sa mise en œuvre sera longue et difficile. L'élan positif imprimé par les accords positifs de cette année – conclus à Sendai, à Addis-Abeba et ici, à New York, lors du sommet tenu récemment – nous oblige à obtenir de bons résultats à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Paris. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion d'établir un cadre international équitable et efficace applicable à toutes les parties.

Lorsque nous parlons de mettre en œuvre le Programme 2030 « en ne laissant personne de côté », nous ne devons pas oublier les défis de développement auxquels les pays africains doivent faire face. Le processus relatif à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) fonctionne depuis 1993. Le Japon, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale travaillent en coopération étroite dans le cadre de ce processus. Depuis plus de 20 ans, l'Afrique et le Japon partagent un concept et une pratique du développement s'appuyant fermement sur l'idée d'appropriation et de partenariat. Afin de continuer de faire fond sur cette base, le Japon aura mobilisé jusqu'à 32 milliards de dollars entre 2013 et 2017, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Le Japon est déterminé à intensifier encore ses efforts dans le cadre du processus de la TICAD afin de promouvoir

une croissance porteuse de transformation, résiliente et sans exclusive dans toute l'Afrique. Nous attendons avec intérêt la sixième TICAD, qui sera organisée à Nairobi en 2016. Ce sera la première fois qu'elle se tiendra en Afrique.

Soixante-dix années se sont écoulées depuis les bombardements atomiques de Hiroshima et de Nagasaki. Bien que certains faits nuisent au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, la communauté internationale doit continuer de faire des progrès réguliers pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, le Japon regrette que le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'ait pas été adopté.

Malgré cela, le Japon souligne que le régime du TNP joue un rôle extrêmement important dans le maintien de la paix et de la stabilité au sein de la communauté internationale, et que ce rôle demeure inchangé aujourd'hui encore. Nous ne devons pas non plus oublier que de nombreuses discussions utiles ont eu lieu sur les principales questions examinées à la Conférence des Parties, et le Japon considère qu'il faut approfondir le débat tenu à cette Conférence. À cet égard, le Japon déposera à l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, un nouveau projet de résolution sur l'élimination complète des armes nucléaires, en s'appuyant sur les discussions tenues à la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La question des droits de l'homme, l'un des trois piliers de l'ONU, a trait à l'humanité et à la dignité. Dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, nous considérons qu'il faut mettre plus d'accent sur les droits de l'homme. Le Japon entend mettre en place une société dans laquelle les femmes brillent, non seulement au Japon mais partout dans le monde. Le Japon insiste en particulier sur la question concernant les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Cette année, le Japon a établi le texte final de son plan d'action relatif à la participation et à la protection des femmes, sur la base de la résolution 1325 (2000). Le Japon est déterminé à continuer de promouvoir cette question en coopération avec les organes de l'ONU.

Malgré les préoccupations que la communauté internationale a de nouveau exprimées dans différentes instances, la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée n'a pas

changé. De graves violations des droits de l'homme continuent d'être commises à grande échelle. C'est pourquoi le Japon, conjointement avec l'Union européenne, se portera de nouveau coauteur d'un projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée à la présente session. Nous comptons sur la mobilisation active et soutenue du Conseil de sécurité sur cette question.

Concernant d'autres questions administratives et budgétaires, durant la partie principale de la session, la Cinquième Commission examinera le barème des quotes-parts et le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017. Pour faire preuve de discipline budgétaire et afin que l'ONU soit en mesure de s'acquitter de son mandat, le Japon analysera avec soin le projet de budget-programme pour déterminer s'il est adéquat et à même d'être financé. Le Japon demande au Secrétariat d'étudier d'un œil neuf les besoins de l'Organisation. Le Japon remercie le Secrétaire général de rester résolument attaché à l'amélioration de la gestion des locaux du Secrétariat et de l'ONU.

Je termine mon intervention en assurant l'Assemblée que le Japon continuera de travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'ONU. Pour ce faire, je tiens à ajouter que le Japon est tout à fait disposé à assumer son rôle de nouveau membre du Conseil de sécurité à compter du 1^{er} janvier 2016, s'il est élu demain par les États Membres présents dans cette salle.

M. Adamov (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne a lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/70/1). Nous partageons les évaluations générales présentées dans le rapport concernant la situation internationale, qui ont été reprises par nombre d'intervenants lors du débat général de cette soixante-dixième session.

Le Biélorus note avec satisfaction les efforts déployés par l'Organisation dans des domaines jugés prioritaires pour notre pays, comme le désarmement, notamment le désarmement nucléaire, et la sécurité internationale, la lutte contre la traite des êtres humains, la mise en place d'un programme énergétique pour l'Organisation, les problèmes des pays à revenu intermédiaire, et la promotion des intérêts des jeunes. Nous prenons note des changements positifs enregistrés dans les méthodes de travail du Secrétariat sur certains sujets comme la promotion de l'état de droit

et la responsabilité de protéger. Nous pensons qu'il est nécessaire de continuer à examiner ces questions en consultation avec les États Membres.

En dépit des succès que nous avons pu observer dans les activités de l'Organisation, nous estimons qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur l'importance d'en améliorer encore davantage les travaux. Le Bélarus demeure préoccupé par la formule choisie pour la mise en œuvre de l'initiative Les droits avant tout. Nous refusons que la fonction publique internationale soit autorisée à s'acquitter des tâches de surveillance des droits de l'homme en matière d'identification des risques sans l'accord des États concernés, ou qu'une importance trop grande soit accordée à l'aspect droits de l'homme dans les programmes de pays des Nations Unies.

Nous notons avec préoccupation la manière dont le Secrétariat promeut de manière unilatérale et non transparente des idées conflictuelles sur lesquelles les États Membres ne se sont pas entendus, et qui sont même parfois en contradiction avec leurs lois et leurs principes culturels, religieux ou autres. Or, même si ces démarches figurent dans les documents internes du Secrétariat, elles sapent la confiance à l'égard de l'Organisation et ne favorisent pas l'unité entre les États Membres. Nous en avons un exemple avec le débat controversé qui s'est tenu en mars sur la question concernant la définition de la situation familiale des fonctionnaires du Secrétariat pour le versement des prestations.

L'amélioration de la situation dans le but de garantir l'équilibre géographique au sein du Secrétariat est toujours d'actualité, surtout lorsqu'il s'agit de la nomination de hauts fonctionnaires. N'oublions pas que l'objectif n'est pas de placer ses représentants et de les maintenir en poste, mais de veiller à disposer d'une vaste gamme de points de vue et d'une diversité de visions et de mentalités au sein du Secrétariat.

Dans le cadre du processus de revitalisation de l'Assemblée générale et de la réforme du Conseil de sécurité, le Bélarus constate l'existence de problèmes systémiques dans les échanges entre les Représentants permanents et le Secrétariat. Cette situation a contraint le Mouvement des pays non alignés à soumettre une initiative concernant la tenue d'un dialogue informel sur cette question au cours de la présente session, sous l'égide du Président de l'Assemblée. Nous formons le vœu que ce qui ressortira du dialogue soit dûment accepté par le Secrétaire général et son personnel.

Nous demandons par ailleurs qu'une attention accrue soit accordée aux questions concernant le fonctionnement quotidien de l'Organisation et que l'on continue d'améliorer les formes et les méthodes de travail du Secrétariat. Étant donné les défis et les objectifs auxquels l'Organisation est confrontée, cela peut paraître insignifiant, mais c'est précisément ce genre de détails qui déterminent la façon dont la conduite de nos travaux aura des répercussions sur les résultats d'ensemble.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) :
Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/70/1) et saluons son leadership à la tête de l'Organisation. L'examen de ce point de l'ordre du jour coïncide avec la célébration du soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'ONU, qui est l'occasion idéale de faire le bilan des résultats qu'elle a obtenus et des difficultés qu'elle a rencontrées au-delà de la seule période des 12 derniers mois.

Nous sommes d'accord avec ce que dit le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que

« l'idée maîtresse dont procède la Charte des Nations Unies a bien résisté à l'épreuve du temps [...] après 70 années de fortes turbulences, durant lesquelles le monde a connu des changements inimaginables pour les pères fondateurs » (A/70/1, par.1).

La paix et la sécurité internationales ne sont pas viables sans un développement durable, équitable et ouvert qui bénéficie à toutes les personnes et à tous les peuples. Les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international continuent de servir de référence pour les relations internationales. Ils sont néanmoins enfreints par le comportement de certains États, qui recourent à l'emploi ou à la menace de la force et commettent de graves atteintes à la souveraineté d'autres pays, y compris en appliquant des mesures coercitives unilatérales.

Il y a tout juste quelques jours, les dirigeants du monde entier ont adopté le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) assorti d'objectifs à atteindre dans les 15 prochaines années. Nous entamons la phase la plus difficile, à savoir la mise en œuvre des accords conclus dans ce programme. La tâche ne sera pas aisée. Elle dépendra de la volonté politique, de la disponibilité des ressources économiques et financières et de l'accès à celles-ci, ainsi

que de la solidarité et de la coopération internationales, sachant qu'il existe des asymétries et des disparités de développement entre les pays. Il ne sera pas non plus possible de mettre en œuvre le Programme 2030 en recourant à des mesures unilatérales coercitives ou des blocus économiques, commerciaux et financiers, ou bien en soumettant des peuples entiers au colonialisme ou aux affres de l'occupation étrangère.

La vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris à la fin de l'année, mettra de nouveau à l'épreuve la capacité de l'humanité à garantir sa propre survie et celles des autres espèces vivant sur notre planète. Notre avenir dépend des changements inévitables que nous devons imprimer aux schémas de production et de consommation actuels, qui traduisent l'égoïsme et l'irrationalité guidant le capitalisme néolibéral.

La terrible menace de destruction que fait peser l'emploi d'armes nucléaires constitue un problème qui n'a toujours pas été résolu. Du règlement de cette question dépend également la survie des êtres humains. Le seul moyen de sauver l'humanité des terribles conséquences des armes nucléaires est l'interdiction complète et la destruction totale de ces armes. Cuba est fermement attachée aux efforts déployés au niveau international pour parvenir à cet objectif prioritaire. Malheureusement, la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est achevée sans qu'aucun accord concret n'ait pu être conclu, accentuant ainsi l'incapacité du régime juridique international à régler le problème des armes nucléaires. Il faut trouver de nouvelles idées et adopter de nouvelles démarches, et nous espérons que les États Membres parviendront à rompre dans les meilleurs délais l'inertie dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Cuba récuse l'existence de tous les types d'armes de destruction massive, et condamne sans ambages leur emploi. La consolidation du multilatéralisme – et, à cet égard, le renforcement et l'application des dispositions contenues dans les conventions respectives contre les armes chimiques et biologiques – constituent également des priorités pour Cuba.

Pendant la période couverte par le rapport du Secrétaire général, les discussions se sont poursuivies sur l'une des composantes cruciales de la transformation de l'Organisation, à savoir la réforme du Conseil de sécurité. L'établissement d'un nouvel ordre international

véritablement juste, démocratique et équitable reste une chimère. La démocratisation du Conseil de sécurité, qui exige une réforme radicale, est toujours en suspens.

Il nous faut une ONU plus démocratique et plus efficace – une ONU dont les organes respectent la séparation des mandats, qui ait en son centre une Assemblée générale revitalisée et renforcée, et qui soit pleinement capable de s'acquitter des fonctions que lui a conférées la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit honorer son obligation de promouvoir le règlement négocié de l'occupation israélienne des territoires palestiniens; de fixer une échéance définitive à ladite occupation et de concrétiser la détermination de la communauté internationale s'agissant de la coexistence pacifique de deux États indépendants. Cuba réaffirme sa solidarité sans équivoque avec le peuple palestinien et son appui ferme et résolu à toutes les actions qui visent à promouvoir la reconnaissance de l'État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'au droit de l'État de Palestine de devenir Membre à part entière de l'Organisation.

Outils créés par l'être humain, les nouvelles technologies de l'information et de la communication recèlent un immense potentiel pour son bien-être et son développement, à la condition qu'elles soient employées à des fins pacifiques et pour atteindre des objectifs nobles. Il faut resserrer la coopération internationale pour lutter contre les utilisations nocives d'Internet, en particulier le cyberterrorisme, la cybercriminalité, la xénophobie et le racisme, entre autres fléaux. Il est impératif, dans le même temps, de respecter la souveraineté dans le cyberspace et de rejeter l'hégémonie à cet égard. Il est inacceptable de militariser le cyberspace ou d'utiliser, de manière dissimulée et illégale, les technologies de l'information et de la communication pour aggraver d'autres États.

Cuba a répondu immédiatement à l'appel du Secrétaire général de l'ONU et de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé pour lutter contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, confirmant ainsi que les principes de solidarité et d'internationalisme que la Révolution cubaine pratique depuis son triomphe sont toujours en vigueur. Cuba est fière d'appartenir à une région qui sert de chef de file à la promotion de la paix et du règlement pacifique des différends, puisqu'elle a été proclamée officiellement zone de paix par ses chefs d'État réunis pour le deuxième

Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane.

Pour terminer, je voudrais rappeler les paroles prononcées par le Président Raúl Castro Ruz lors de son allocution devant l'Assemblée au mois de septembre :

« Cuba fête, dans un engagement profond, le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous reconnaissons que des efforts ont été consentis durant toutes ces années, bien qu'ils aient été insuffisants, pour préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre et le droit au développement sans exclusion. L'ONU doit être préservée de l'unilatéralisme et profondément réformée pour devenir démocratique et proche des peuples. »
(A/70/PV.14, p. 6)

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/70/1).

Soixante-dix ans après la création de l'Organisation, la vision de ses fondateurs, telle qu'énoncée dans la Charte des Nations Unies, reste le phare qui oriente nos efforts collectifs pour concrétiser ses objectifs. Au cours de ces 70 années, énormément de choses ont changé, à l'exception des aspirations que « nous, peuples des Nations Unies, » avons exprimées pour verbaliser notre désir de vivre ensemble dans la paix et notre foi dans les droits fondamentaux de l'être humain, ainsi que dans la dignité et la valeur de tous. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons réaliser les buts de l'Organisation et respecter et réaffirmer ses principes.

Le monde d'aujourd'hui recèle autant de périls que d'espoirs. Les idéaux de la Charte n'ont jamais été si accessibles, alors même que les défis qui les menacent n'ont jamais été aussi graves. Nos efforts collectifs nous ont permis de réaliser énormément de choses, mais il reste encore beaucoup à faire.

L'année écoulée est un exemple typique de l'histoire de l'Organisation – une année où des accomplissements exceptionnels côtoient d'immenses déceptions. D'un côté, l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) a été finalisé et le Plan d'action global commun a été conclu entre l'Iran et les cinq plus un; de l'autre, le peuple palestinien est toujours sous occupation, tandis que de nombreuses populations dans notre région, de la

Syrie au Yémen, vivent dans des conditions misérables, et que des groupes extrémistes tels que Daech, le Front el-Nosra et Boko Haram continuent d'afficher leur brutalité.

Je voudrais m'attarder quelques instants sur certains des principaux champs d'activité de l'Organisation.

Dans le domaine de la paix et la sécurité internationales, la conclusion réussie des négociations entre la République islamique d'Iran et les cinq plus un, lesquelles ont abouti au Plan d'action global commun qui a été approuvé par le Conseil de sécurité, a prouvé que, lorsqu'elle est entreprise avec sérieux, en toute bonne foi et selon une approche bénéfique pour tous, la diplomatie peut débloquer même l'une des situations les plus complexes. Nous croyons non seulement que cet accord transforme la dynamique qui régit les échanges entre mon pays et la communauté internationale, mais également qu'il est porteur d'importantes ramifications positives pour toute la région et qu'il pourra aider à accroître la coopération dans divers domaines, de la sécurité au développement, en passant par l'environnement.

La République islamique d'Iran est cohérente et sincère dans son appel à mettre en place une plateforme de dialogue dans notre région, laquelle doit répondre à des objectifs et des principes communs, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies : le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les pays; la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays; le règlement pacifique des différends; le non-recours à la menace ou à l'usage de la force; la promotion de la paix et de la stabilité; et l'instauration du progrès et de la prospérité pour tous.

La République islamique d'Iran souligne qu'il est impératif de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires; c'est une condition nécessaire à la sécurité internationale et une obligation en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont l'application se fait attendre depuis trop longtemps. Nous regrettons qu'à la suite de l'opposition d'une petite minorité, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'a pas pu atteindre ses objectifs.

Nous sommes reconnaissants aux États Membres de leur appui, qui a permis à l'Assemblée d'adopter par consensus la résolution 68/127 intitulée « Un monde

contre la violence et l'extrémisme violent ». La situation actuelle et la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme dans notre région attestent de la pertinence de cette résolution et de l'idée qui la sous-tend. C'est pourquoi nous devons la réexaminer à la présente session de l'Assemblée. Nous attendons avec intérêt le projet de plan d'action global sur la lutte contre l'extrémisme violent que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée au cours des mois à venir.

Nous sommes d'avis que la question du développement doit toujours être prioritaire dans l'ordre du jour de l'Organisation. Dans ce contexte, je tiens à saluer tous ceux qui ont participé au processus visant à arrêter le texte final du document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (, que nos dirigeants ont adopté il y a deux semaines au sein de cet organe. Le Programme ayant été adopté, notre travail commence. Les défis qui nous attendent sur ce front doivent être relevés collectivement, avec détermination et d'une manière coordonnée. La mise en œuvre des ambitieux objectifs de développement durable exige des dispositions non discriminatoires et plus inclusives, notamment pour ce qui est du financement et du transfert de technologies et du savoir-faire connexe en vue d'évoluer vers un véritable partenariat mondial. La République islamique d'Iran est déterminée à participer de manière constructive à la mise en œuvre du Programme à tous les niveaux et, à cet égard, nous apprécions la coopération des secteurs public et privé.

La situation qui règne dans notre région montre que, en cette ère de mondialisation, les défis auxquels nous sommes confrontés sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Notre région fait non seulement face à des conditions climatiques désastreuses liées aux changements climatiques, mais elle est également aux prises avec les fléaux du terrorisme et de l'extrémisme violent. Si les terroristes nuisent à l'environnement, ils entravent également la poursuite des objectifs de développement durable par les pays, en les contraignant à affecter leurs ressources nationales à la lutte contre l'insécurité. Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation prévalant dans certaines parties de la région, notamment en Syrie, au Yémen et en Libye, qui a infligé des souffrances indicibles à la population et a permis aux extrémistes de continuer à commettre leurs actes de sauvagerie. Le système des Nations Unies doit jouer un rôle plus actif et faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver des solutions pacifiques à ces situations et mettre fin à ces tragédies.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de réitérer la pertinence des principes sur lesquels l'Organisation a été fondée. L'égalité souveraine de tous les États Membres, le règlement pacifique des différends internationaux et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales constituent les pierres angulaires sur lesquelles l'Organisation a été édiflée et continue de fonctionner. La République islamique d'Iran réaffirme son appui sans faille au travail de l'ONU sur la base de sa Charte et est prête à collaborer avec tous les États Membres pour faire avancer les objectifs de l'Organisation et s'attaquer collectivement aux problèmes qui se posent à l'humanité dans son ensemble.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer notre droit de réponse à une référence faite par la représentante du Pakistan à l'État indien du Jammu-et-Cachemire, qui est, a toujours été et restera partie intégrante de l'Inde. Il est d'autant plus paradoxal que ces observations proviennent d'un pays qui continue d'occuper illégalement une partie de l'État indien du Jammu-et-Cachemire. Ces références sont tout à fait hors contexte et constituent clairement une ingérence dans les affaires intérieures de l'Inde. Par conséquent, nous les rejetons dans leur intégralité.

Il est également très regrettable que le Pakistan ait violé le cessez-le-feu à de nombreuses reprises au cours des dernières semaines, ce qui a entraîné la perte de vies civiles dans la partie indienne. Les forces armées et les forces paramilitaires indiennes ont réagi à ces provocations. Nous tenons à rappeler à la délégation pakistanaise ce que la Ministre des affaires extérieures de l'Inde a dit lors de son allocution à l'Assemblée générale, le 1^{er} octobre :

« Aucun d'entre nous ne peut accepter l'idée que le terrorisme est un instrument légitime de l'art de gouverner. Le monde a partagé notre indignation face aux attentats terroristes de Mumbai en 2008, au cours desquels des citoyens de nombreux

pays ont été massacrés sans merci. Le fait que le commanditaire en chef de l'attaque soit en liberté est un affront à l'ensemble de la communauté internationale. Non seulement les assurances données à cet égard dans le passé n'ont pas été honorées, mais de nouveaux attentats terroristes transfrontières ont eu lieu dernièrement, et deux terroristes venant de l'autre côté de la frontière ont été capturés vivants. Nous savons tous que ces attentats sont destinés à déstabiliser l'Inde et à légitimer l'occupation illégale par le Pakistan de parties de l'État indien du Jammu-et-Cachemire et ses revendications sur le reste. » (A/70/PV.22, p.48)

La Ministre des affaires extérieures de l'Inde a ensuite ajouté :

« Je voudrais saisir cette occasion pour énoncer clairement notre conception. L'Inde reste ouverte au dialogue mais pense que pourparlers et terrorisme sont incompatibles... Nous n'avons pas besoin de quatre points. Nous n'en avons besoin que d'un seul : que l'on renonce au terrorisme, afin qu'il soit possible de s'asseoir autour d'une table et de parler... C'est précisément ce dont ont discuté et décidé les deux Premiers Ministres à Ouï en juillet. Tenons des pourparlers au niveau des conseillers à la sécurité nationale, sur toutes les questions liées au terrorisme et organisons rapidement une réunion entre nos directeurs généraux des opérations militaires pour parler de la situation à la frontière. Si la réponse est sérieuse et crédible, l'Inde est prête à aborder toutes les questions en suspens dans le cadre du dialogue bilatéral. » (*ibid.*, p. 48-49)

M. An Myong Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à la déclaration faite par le représentant du Japon. J'essaierai d'être bref car nous avons déjà soulevé la question du Japon à d'autres occasions au cours de la présente session.

Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. C'est un moment pour réfléchir aux questions relatives à la paix et à la sécurité auxquelles est confronté le monde. L'ONU a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, mais ce fléau de la guerre perdure encore après 70 ans et n'a pas été totalement éliminé. Les souffrances et les épreuves de toutes sortes infligées à la nation coréenne et à d'autres

peuples asiatiques par le militarisme japonais, de par ses occupations militaires illégales, restent vivaces dans les mémoires des peuples. Rien qu'au cours de l'occupation de la Corée, le Japon a commis des crimes contre l'humanité tels que contraindre des dizaines de milliers de femmes coréennes à « l'esclavage sexuel militaire », les exploitant et leur infligeant toutes sortes de souffrances et d'humiliations inhumaines.

Comme le montre la déclaration faite par le Premier Ministre japonais en août, à l'occasion de la défaite du militarisme japonais, le Japon nie encore ses crimes d'agression passés, même 70 ans après. C'est un moment important pour réfléchir à cette affaire. Le déni par tout pays de ses crimes passés signifie qu'il répètera les mêmes crimes.

Actuellement, nous voyons dans les dernières décisions des autorités politiques japonaises des tentatives manifestes de ressusciter le militarisme. Il s'agit d'actes dangereux dont la communauté internationale doit se préoccuper. À cette occasion, ma délégation exhorte une fois de plus le Japon, en cette année marquant le soixante-dixième anniversaire de la victoire de la Seconde Guerre mondiale, à expier sincèrement les crimes qu'il a infligés à l'humanité par le passé.

M^{me} Sayed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse aux observations que vient de faire le représentant de l'Inde. Ce dernier a parlé de l'importance du dialogue. Je veux lui rappeler que ce n'est pas le Pakistan qui a arrêté le processus de dialogue; c'est l'Inde qui a annulé les pourparlers avec le Pakistan prévus en août 2014 au niveau des Ministres des affaires étrangères.

S'agissant du Cachemire, quoi qu'en dise le représentant de l'Inde, la question de Jammu-et-Cachemire doit être réglée conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du terrorisme, je tiens à signaler que le Pakistan lui-même est la plus grande victime du terrorisme implanté sur son sol – dont une partie émane des pays voisins. Le terrorisme est une menace commune et nous devons tous œuvrer de concert pour l'éliminer.

L'insistance avec laquelle l'Inde veut limiter les pourparlers à une seule question prouve qu'elle ne cherche pas sérieusement à engager un véritable dialogue. Exploitant la question du terrorisme, l'Inde a non seulement réussi à mettre dans l'impasse le dialogue

bilatéral mais aussi à vicier totalement l'atmosphère entre les deux pays. L'engagement du Pakistan dans la lutte contre le terrorisme, le rôle qu'il joue et les sacrifices qu'il consent, notamment dans le cadre des opérations antiterroristes en cours, ont été reconnus et salués par la communauté internationale tout entière.

L'Inde a aussi échoué à traduire en justice les auteurs de l'attentat terroriste contre des civils innocents dans le train express Samjhauta. Cela fait douter sérieusement de la volonté de l'Inde d'inculper ses ressortissants impliqués dans des incidents terroristes contre des musulmans.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait exercer son droit de répondre à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée dont j'ai attentivement suivi la déclaration.

Au cours des 70 ans qui se sont écoulés depuis la Seconde Guerre mondiale, le peuple japonais a édifié une nation libre et démocratique qui respecte les droits de l'homme et l'état de droit. En tant que nation éprise de paix, le Japon a contribué à la paix et à la prospérité de la région Asie-Pacifique. Il continuera d'emprunter la voie d'une nation éprise de paix et de contribuer plus avant à la paix et à la prospérité du monde. Cette position, telle qu'exprimée par les précédents gouvernements, restera inébranlable.

Cette année, dans le cadre d'une décision prise au Conseil des ministres, le Premier Ministre Shinzo Abe a fait le 14 août une déclaration à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la fin de la guerre. Il a indiqué que le Japon a exprimé à plusieurs reprises ses vifs remords profonds et présenté des excuses sincères pour ses actions commises pendant la guerre. Il a clairement fait savoir que les positions exprimées par les gouvernements précédents resteront les mêmes. Dans la même allocution, le Premier Ministre a aussi dit que nous n'oublierons jamais qu'il y avait derrière les champs de bataille des femmes dont l'honneur et la dignité ont été gravement bafoués pendant les guerres

au cours du XX^e siècle, et que cela est gravé dans nos cœurs.

M. An Myong Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai écouté très attentivement ce qu'a dit le représentant du Japon. L'histoire elle-même ne peut être niée ni effacée. Tout ce qu'il vient de dire n'est qu'un camouflage et un maquillage conçus pour tenter de cacher les crimes haineux que le Japon a commis contre l'humanité. Que des crimes contre l'humanité ont été commis au cours de la Seconde Guerre mondiale est un fait historique qui n'a pas encore été clairement ou complètement éliminé. C'est pourquoi les nations coréennes et d'autres nations asiatiques en parlent toujours. Nous exhortons les autorités japonaises à répondre à l'appel de la communauté internationale.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai encore une fois attentivement suivi la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je m'abstiendrai de réfuter en détail cette déclaration, mais je souhaite simplement souligner que la communauté internationale est extrêmement préoccupée par la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. C'est pourquoi l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme ont adopté de nombreuses résolutions sur cette question. Nous avons encore présente à l'esprit la séance du Conseil de sécurité consacrée à cette question en décembre. Je tiens donc à souligner une nouvelle fois que la question des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée est une question actuelle et non historique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation publié sous la cote A/70/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 109 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.